

Pour une éco-concession systémique, introduction au temps des forêts

Emmanuel Groutel Expert Bois et forêts, Wood And Logistics Expert - [WOOD AND LOGISTICS EXPERT WALE](#)

Yann Alix Délégué général, Fondation Sefacil - [FONDATION SEFACIL](#)

François-Xavier Dugripon Expert Énergie, Société des experts bois - [SOCIETE DES EXPERTS BOIS](#)

19 mars 2021



Plus que jamais sous le joug des menaces anthropique et climatique, les 4 milliards d’hectares de forêts que compterait notre planète disposent pourtant d’une valeur inestimable. Dans le bassin du Congo par exemple, pour faire face à ces pressions, un système de « financements verts » permet déjà de rémunérer les actions visant à réduire la déforestation. Plus globalement, c’est aussi le métier de gestionnaire forestier qui est à repenser dans ces zones fortement menacées, afin de développer les éco-concessions forestières qui prennent en compte toute la richesse des forêts, sans les réduire à une simple valeur marchande.

Les 4 milliards d’hectares de forêts mondiales estimés par la FAO¹ ont été valorisés à la hauteur de 150 000 milliards de dollars dans un récent rapport du Boston Consulting Group qui met en avant que les 3 trillions d’arbres sur la planète disposent surtout d’une valeur climatique unique par le stockage naturel du carbone². Ces chiffres étourdissants présentent deux réalités pour le futur de l’humanité : le calcul de la valeur commerciale de la forêt mondiale, qui contenait valeurs sociale et environnementale, inclut dorénavant une valeur climato-sociétale ; et 30 % de cette valeur forestière totale pourrait disparaître d’ici 2050, essentiellement sous la pression de la déforestation, du changement d’utilisation des terres et de la hausse des températures mondiales.

Dans le seul bassin du Congo, ces réalités macro-forestières mondiales se traduisent par une somme

de questions existentielles³ dont une particulièrement intéressante : pourquoi le secteur privé forestier doit devenir l'initiateur d'un nouveau paradigme de développement durable, équitable et rentable pour garantir la transmission du patrimoine forestier tropical aux générations futures ?

DE LA MENACE ANTHROPIQUE...

Le débat sur le dividende démographique africain s'avère abscons si on ne corrèle pas le nombre total d'habitants avec la progression du pouvoir d'achat et l'empreinte énergétique des futurs consommateurs. Les pays du bassin du Congo pourraient être peuplés de 500 millions d'habitants d'ici 2100, exerçant *de facto* une exploitation intensive de son capital forestier qui représente plus de 80 % de la surface totale du Gabon et encore 60 % de celle du Congo-Brazzaville. La consommation forestière deviendrait alors avant tout régionale pour subvenir aux besoins essentiels d'une population subsaharienne qui pourrait représenter 1/5 de l'humanité (bois énergie pour la cuisson, bois de construction, conversion des forêts en terres agricoles, commerce interrégional africain). Rappelons que dès 2018, une majorité des panneaux de contreplaqués produits dans le bassin du Congo était déjà consommée sur place⁴.

Considérant une croissance moyenne annuelle de 3 à 4 % sur la période 2020-2050, les pays du bassin du Congo pourraient assister à un doublement (et même un triplement dans le cas de la République démocratique du Congo, RDC) du pouvoir d'achat d'ici 2050. L'ampleur de la pression sur les réserves forestières serait décuplée car ces mêmes populations disposeraient de nouvelles facilités financières pour consommer des produits manufacturés africains mais surtout internationaux. Au-delà des demandes régionales, la Chine, qui recevait déjà plus de la moitié de la production forestière africaine en 2018⁵, pourrait amplifier sa demande, les forêts du bassin du Congo deviendraient, plus encore, des sources de matières premières, étant immédiatement disponibles sur « le marché mondial du commerce » et représenteraient un moyen de se procurer les devises nécessaires à l'achat de biens de consommation.

...AUX RÉALITÉS ENVIRONNEMENTALES...

Le rapport annuel de BP Energy⁶ fait la démonstration que la croissance économique est mécaniquement accompagnée d'une croissance de la demande en énergie. Cette relation entre revenu et énergie s'ajoute comme un mécanisme fatal alors que les forêts du bassin du Congo demeurent les premières pourvoyeuses d'énergie à des populations plus rurales qu'urbaines. Pour anticiper les effets irréversibles d'un tel scénario forestier tropical, les *Accords de Paris* sur le climat étayaient, dans l'article 5, les mécanismes internationaux pour une économie forestière basée sur le stockage durable du carbone. Des mesures d'incitation positive pourraient accompagner les pays souverains détenteurs d'une forêt tropicale pour accroître les stocks de carbone forestier mais sans pour autant « muséifier » un patrimoine vivant unique. Cette démarche inclurait la préservation d'une biodiversité essentielle.

Jeremy Rifkin⁷ évoque « une bulle carbone qui n'a aucun équivalent dans l'histoire de l'humanité » et la forêt semble constituer la première des solutions aux défis posés par le couple croissance énergétique-dérèglement climatique. C'est dans cette réalité contemporaine que des énergéticiens, des banques ou encore les GAFAM s'engagent dans « l'argent vert » pour, entre autres, soutenir une production électrique renouvelable. Depuis septembre 2019, le fond souverain norvégien s'est engagé à verser au total 150 millions de dollars par an pendant dix ans à l'État gabonais pour rémunérer des actions de réduction de la déforestation et d'augmentation du stockage de CO₂ dans les forêts nationales où se trouve la plus importante biodiversité. Cet engagement s'articule sur un prix plancher de 10 euros par tonne séquestrée. Dans cette perspective, les « fonds verts » pourraient apporter les sources de financement indispensables pour soutenir les concessionnaires forestiers déjà engagés dans des politiques de gestion forestière durable sous le contrôle des pouvoirs publics des États du bassin du Congo. Le caractère particulièrement innovant et prometteur de cette démarche se fonde, dans le cas du Gabon, sur la préservation d'un stock de

carbone existant, résultat d'une bonne gestion passée, qui s'inscrit en contrepoint des mécanismes classiques fondés principalement sur l'additionnalité et qui, dans le contexte spécifique du bassin du Congo, pourraient encourager des plantations post déforestation. Ces mécanismes de valorisation, qui pourraient concerner les 230 millions d'hectares du bassin du Congo, supposent de promouvoir et généraliser un modèle d'éco-concession qui inclut et encadre toutes les parties prenantes dans une même conception du développement forestier et de la préservation de la biodiversité.

...JUSQU'AUX ÉCO-CONCESSIONS SYSTÉMIQUES

Héritées des contrats concessifs de l'industrie minière, les modalités de l'exploitation forestière tropicale ne sont plus assez en phase avec le défi d'élaborer un modèle inclusif qui repose sur des mécanismes innovants de création de valeur partagée sur le long terme. Souvent vilipendés dans un amalgame d'idées préconçues, les concessionnaires forestiers demeurent pourtant les mieux placés pour aller vers un modèle systémique qui conjugue valorisation et préservation de la forêt tropicale. Encore largement basées sur la seule gestion commerciale des essences extraites, les concessions ont su évoluer au fil des régulations/certifications internationales et des contraintes imposées par des tierces parties comme les ONG ou les bailleurs de fonds multilatéraux. Avec le réchauffement climatique, la forêt tropicale propose « une nouvelle valeur de marché » qui dépasse largement le seul prix de ses réserves en bois. Pour les concessionnaires, les contraintes liées aux mesures de compensation d'aujourd'hui, peuvent devenir les mécanismes de rémunération de demain, inclus explicitement dans des clauses contractuelles d'une gouvernance forestière repensée.

Une éco-concession systémique est avant tout redistributive pour développer les territoires forestiers avec des missions d'intérêt environnemental où les populations forestières deviennent des « salariés-partenaires » mais aussi des « entrepreneurs-partenaires ». Cette concession d'un nouveau genre se base sur un partenariat public-privé avec une gouvernance qui n'ampute pas la souveraineté des nations mais garantit la préservation et le développement des dimensions culturelles et sociétales de la forêt. Dans certains cas, un actionnariat diversifié composé d'acteurs locaux, nationaux et internationaux, donnerait la possibilité de conjuguer les intérêts publics, privés et universels. Agroforesterie, foresterie communautaire et écotourisme forestier permettraient d'assurer le développement d'un agrobusiness africain vertueux au service des populations du bassin du Congo. Les services écosystémiques (fourniture d'eau et d'électricité, régulation des hydrosystèmes, stockage du carbone y compris dans les sols forestiers, préservation de la biodiversité espèces et habitats, etc.) sont rémunérés par des flux financiers internationaux fléchés uniquement sur les éco-concessions. Une forêt tropicale est un patrimoine intemporel avec jusqu'à 45 000 espèces végétales à l'hectare (contre 1 500 en milieu tempéré et 160 en milieu boréal)⁸. Un écotourisme rémunérateur est possible à terme dans une gestion durable et raisonnée des réserves forestières comme le démontre Natural Capital Coalition⁹. En ne ponctionnant qu'un seul arbre par hectare tous les 25 ou 30 ans, une gestion forestière responsable peut produire 17 fois plus de valeur¹⁰ qu'une stricte politique de conservation. Une partie des concessionnaires, essentiellement européens, opère déjà dans le respect d'une gestion forestière aux modalités vertueuses et inclusives dans le bassin du Congo. Leurs responsabilités sont engagées souvent au-delà des termes initiaux du contrat de concession. Les rémunérations pour tous les « services annexes » de l'exploitation forestière sont rarement stipulées et encore plus rarement réindexées au fur et à mesure que les pratiques de gestion durable se généralisent.

Une éco-concession se construit de manière dynamique, suivant les principes d'une ingénierie régulatoire qui fait ses preuves dans d'autres secteurs d'activités sur le continent africain¹¹. La rigidité des termes contractuels du partenariat public-privé dans les concessions forestières n'est plus adéquate, tant pour l'autorité publique souveraine que pour la société privée. L'éco-concession se propose de réviser les fondements contractuels au-delà des seules considérations juridiques, économiques et financières en intégrant les dimensions sociales, sociétales, environnementales, climatiques, énergétiques, etc. C'est un changement de paradigme complet où la ressource forestière devient un écosystème à très haut potentiel pour le concessionnaire.

L'éco-concession se propose de réviser les fondements contractuels au-delà des seules considérations juridiques, économiques et financières en intégrant les dimensions sociales, sociétales, environnementales, climatiques, énergétiques, etc.

Plutôt que de penser en termes de compensation, un éco-concessionnaire valorise un écosystème de services dans une autre relation à l'espace-temps. Il est un gestionnaire de puits de carbone et de biodiversité pour qui la production de bois représente une valeur économique marginale de son activité. Il accompagne le développement de l'écotourisme et inclut les populations forestières. Les gestionnaires écosystémiques reçoivent directement les fonds carbone internationaux et en reversent une partie aux États sous forme de taxes.

CONCLUSION

Le changement climatique a permis l'émergence de mécanismes internationaux de « financement vert » qui constituent une opportunité exceptionnelle de revaloriser les forêts d'un continent qui présente le taux annuel de perte forestière nette le plus élevé avec 3,9 millions d'hectares entre 2010 et 2020. Il faut se rappeler qu'une concession de palmiers à huile peut rapporter jusqu'à 700 fois plus qu'une gestion patrimoniale de la forêt tropicale¹³ mais le préjudice est irréversible et la capacité de séquestration forestière du carbone disparaît à jamais. Dans ces circonstances, la mise en œuvre d'éco-concessions systémiques constitue un rempart que doivent saisir les pouvoirs souverains du bassin du Congo en s'appuyant sur les concessionnaires privés pour qui il devient une priorité absolue de transformer leur métier de gestionnaire forestier.

À l'instar de ce que l'on pressent pour les masses océaniques, la forêt devient un enjeu universel de protection et de préservation de l'humanité. Pour l'instant, la forêt, et plus particulièrement celle de la zone intertropicale, demeure une des seules pistes tangibles pour accroître les puits de carbone, lutter durablement contre le réchauffement climatique et protéger une biodiversité exceptionnelle.

1. FAO. 2020. Évaluation des ressources forestières mondiales 2020 - Principaux résultats. Rome. <https://doi.org/10.4060/ca8753fr>
2. Kappen, , Kastner, E., Kurth, T., Puetz, J., Reinhardt, A., & Soininen, J., (2020), *The Staggering Value of Forests - and How to Save them*. Boston Consulting Group Report. June 9th. <https://www.bcg.com/fr-fr/publications/2020/the-staggering-value-of-forests-and-how-to-save-them>
3. Groutel, , & Alix, Y., (2015), *Le temps du bois. Note stratégique et prospective*. EMS Editions. Caen.
4. IDH, (2019), *Unlocking sustainable tropical timber market growth through data*. <https://www.idhsustainabletrade.com/uploaded/2019/11/IDH-Unlocking-sust-tropical-timber-market-growth-through-data.pdf>
5. ATIBT, (2018), *Rapport fi du forum international « Ensemble vers les chaînes d'approvisionnement vertes au niveau mondial »*. 22 au 29 octobre Chine. <https://www.atibt.org/wp-content/uploads/2020/01/SHANGHAI-2019-RAPPORT-FINAL-20200129.pdf>
6. BP Energy Outlook 2019 <https://www.bp.com/content/dam/bp/business-sites/en/global/corporate/pdfs/energy-economics/energy-outlook/bp-energy-outlook-2019.pdf>
7. Rifk J. (2019), *Le new deal vert mondial*, Les liens qui libèrent
8. Ibid ii
9. *Natural Capital Coalition*, (2018), *Forest Products Sector Guide: Case Study for Interholco*. July, 25th.

<https://naturalcapitalcoalition.org/forest-products-sector-guide-case-study-for-interhoco/>

10. Ibid ii

11. Voir notamment les travaux et réalisations sur les concessions portuaires du cabinet international Axelcium

12. Ibid i

13. Ibid iv